

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2010 A 20 HEURES

**Présents :** M. NAUX Louis, MM. MEUNIER André, GILBERT Michel, PHILIPOT Jean-Paul, VENUAT Eric, GONNET René, VAJDIC Laurent, VADROT Philippe, GUYOT Jean-Joseph, LACAMBRE Eric, Mmes DRURE Sylvie, CATINOT Mylène, ROSSEEL Christine

Mme DE BOURMONT Marie-Odile, absente, avait donné procuration à M. MEUNIER André  
M. MORIZOT Christophe, absent, avait donné procuration à M. VENUAT Eric

**Secrétaire de séance :** M. PHILIPOT Jean-Paul

**Date de la convocation :** le 20 octobre 2010

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé par tous les conseillers présents.

**Adhésion communauté de communes Sud Nivernais :** Le conseil communautaire de la CCSN en réunion du 11 octobre 2010, a pris l'initiative de proposer l'extension de son périmètre à notre commune. Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur son entrée dans cette communauté de communes. Le Conseil Municipal, après délibération et à 14 voix pour et 1 contre, décide d'adhérer à la Communauté de Communes du Sud Nivernais à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**Entretien espaces verts :** Le Conseil Municipal, après délibération, et à 14 voix pour et 1 abstention, vote une enveloppe dans la limite de 4 000 € HT pour l'aménagement et l'entretien par un professionnel des espaces verts du centre bourg et du lavoir. La commission communale est chargée de demander des devis pour la réalisation de ce programme.

**Etude Aménagement aire de Loisirs :** M. le Maire explique à l'assemblée qu'il est prévu dans le budget de cette année une somme pour l'étude de l'aménagement de l'aire de loisirs. M. LACAMBRE précise que le projet de la commission porte sur un aménagement complet de l'ensemble afin d'accueillir une population autre que les pêcheurs, notamment par la création d'une aire de camping car, d'aires de jeu, parcours santé, etc. M. le Maire précise que ce projet entre dans les compétences de la CCSN et qu'il en a déjà fait part à son président.

Le Conseil Municipal, après en avoir longuement délibéré et à 7 voix pour, 7 contre et 1 abstention, décide de ne pas faire réaliser cette étude cette année. En cas d'égalité de voix, la voix du président est prépondérante. L'étude ne sera pas faite cette année.

**Renouvellement CEJ 2010 – 2013 pour garderie périscolaire :** M. le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse garantissant le co-financement par la CAF des activités et dépenses déjà engagées pour 2010 avec le centre social comme opérateur. Le Conseil Municipal, après délibération et à 15 voix pour décide le renouvellement du contrat CEJ pour les années 2010 – 2013 et autorise le maire à signer le CEJ 2010-2013 avec la CAF de la Nièvre et la MSA Bourgogne.

**Fin de contrat à durée déterminée :** Le contrat de M. TOURLIER se termine le 27 octobre 2010. Un employé temps complet étant actuellement absent, il est décidé à 15 voix pour, de renouveler le contrat à 17 h 30 de M. TOURLIER pour une période de six mois, avec une clause précisant qu'il travaillera à temps complet pendant toute la durée d'arrêt de travail pour maladie de l'agent titulaire.

**Cession parties de chemin au Village des Morins :** M. le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu deux demandes de propriétaires riverains pour l'acquisition de deux parties du chemin rural dit Vieille Rue.

Le Conseil Municipal :

- pour l'extrémité droite du chemin en descendant au Village : 3 voix pour, 8 voix contre et 4 abstentions. Cette partie est conservée par la commune.

- pour l'extrémité gauche en descendant au Village : 15 voix pour. Le conseil :

- décide de procéder à l'enquête publique préalable à la cession de la partie gauche de chemin,
- fixe le prix de vente à 2 500 € l'ha ramené à l'parcelle,
- dit que l'ensemble des dépenses seront à la charge des acquéreurs
- autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette cession.

**Statuts SITS Dornes :** M. LACAMBRE, délégué au syndicat, explique que les statuts du syndicat et notamment l'article 6 ont été modifiés et doivent être validés par le conseil municipal. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 15 voix pour, accepte la modification des statuts du SITS de Dornes.

**Virement de crédits :** l'ASCEC ayant pris en charge les dépenses relatives à la semaine du goût pour les enfants de l'école, il convient de verser à l'association une subvention complémentaire de 207,03 euro, cette dépense revenant à la commune (repas de cantine). Il convient donc de procéder aux virements de crédits suivants :

011 – 60623 – Alimentation	- 207,03 €
6574 – Subventions de fonctionnement aux associations	+ 207,03 €

De plus, au cours de sa séance du 15 juin 2010, le conseil municipal avait décidé d'acquérir le mobilier de Mme CHEVALLIER Monique pour la somme de 3 000 €, or les crédits budgétaires restant au compte acquisition de mobilier sont de 1 952 euro, il convient donc de procéder au virement de crédits suivants :

2183 – Matériel de bureau et informatique	- 2 000 €
2184 – Mobilier	+ 2 000 €

Le conseil municipal accepte ces virements de crédits.

**Télévision numérique** : M. le Maire explique à l'assemblée que, avec le passage à la télévision numérique, il apparaît nécessaire de faire procéder à l'installation de nouvelles antennes de toit à la charge du propriétaire pour desservir certains logements communaux. Une estimation chiffrée est présentée à l'assemblée. Le Conseil municipal, après délibération et à 15 voix pour, décide de faire exécuter ces travaux qui seront imputés en section d'investissement du budget communal, d'autres devis seront demandés.

**Participation différence cantine scolaire COSSAYE-TOURY année scolaire 2010/2011** : Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide le renouvellement de la prise en charge de la différence du prix de la cantine scolaire pour l'année 2010/2011 sur la base du prix du repas payé par un enfant à Cossaye à compter de cette rentrée, soit 2,15 €.

M. le Maire informe également que le conseil municipal de Toury-Lurcy a autorisé son maire à signer la convention concernant le RPI Cossaye/Toury-Lurcy, copie de cette délibération a été reçue à Cossaye le 24 septembre 2010.

### **QUESTIONS DES CONSEILLERS** :

**M. MEUNIER André** : demande si les panneaux de signalisation, notamment les sens interdits, vont être remis en état dans le centre bourg car certains sont invisibles dans les feuilles sur la place de l'église. Il est répondu que les arbres sont en cours de taille. De même, il souhaiterait que la matérialisation soit refaite, et qu'un parvis soit aménagé devant l'église.

M. MEUNIER demande quand les poubelles seront ramassées. Il est répondu : quand la grève sera finie, les agents sont en grève reproductible, le SICTOM envoie un mail chaque mardi matin précisant que la collecte n'a pas lieu et qu'aucune collecte de remplacement ne sera effectuée. Il n'est pas facile que la commune organise un ramassage ou des points de dépôt, puisque d'une part il n'y a pas assez de conteneurs pour que l'ensemble de la population dépose ses sacs et que d'autre part, l'accès au site de Chézy est perturbé et les déchetteries n'étant pas adaptées à recevoir les ordures ménagères, il n'y a aucun lieu de stockage adapté. Il est donc fait appel au civisme des habitants pour garder pour l'instant, leurs ordures ménagères. Si la situation devait s'éterniser, il faudrait toutefois essayer de trouver une solution.

**M. VENUAT Eric** : signale qu'il serait nécessaire d'aller nettoyer autour des poubelles au cimetière, avec la Toussaint qui arrive et la grève du ramassage des ordures, le site n'est pas propre.

Il demande ce qui va être fait dans le local de l'ancienne poste et revient sur le mauvais état des canalisations sur la route de Laménay ce qui empêche de refaire les trottoirs.

Il demande que la voiture entreposée sur le terrain en face de la mairie soit enlevée rapidement.

Il demande également quand le bord du trottoir sera peint dans l'angle devant le café.

Enfin, il souhaiterait savoir quand les travaux du second logement de la propriété Rosier vont démarrer. M. le Maire répond qu'il a repris le dossier et que cela va avancer.

Il pose également les questions de M. MORIZOT, qui demande qui le remplace durant son absence. M. le Maire répond qu'il a pris en charge ses tâches.

Il demande aussi où en est le nettoyage des gravas à la Vesvre. Il est répondu qu'il doit être fait au plus tôt, cela est en bonne voie.

Il rappelle que le drain à l'étang est toujours bouché. Il est répondu qu'une entreprise va intervenir.

**M. GONNET René** : demande si la commune a acheté la maison du bourg et ce qu'il est prévu d'en faire. M. le Maire répond que l'acte de vente a été signé, que concernant le terrain, il a reçu un professionnel pour avoir une estimation du prix de vente, il a également un particulier qui pourrait être intéressé. Pour la maison, il est nécessaire d'effectuer quelques travaux avant la mise à la location. Pour la maison des Charbonnats, le dossier est chez le notaire, la vente devrait avoir lieu bientôt.

Il demande s'il est prévu des réparations par les propriétaires de la maison dont le toit s'est effondré dans le centre bourg et pour laquelle le mur arrière s'est décollé, cela est dangereux. M. le Maire répond qu'il a vu les propriétaires sur place.

**M. VAJDIC Laurent** : signale que plusieurs arbres enjambant l'Acolin s'appuient sur des arbres qui sont sur notre chemin, il faut voir le propriétaire.

**M. GUYOT Jean-Joseph** : demande que l'entretien du cours de tennis soit prévu.

**M. LACAMBRE Eric** : informe l'assemblée qu'il a demandé un devis à une entreprise pour décaper la cour et mettre du gravier tout autour de la maison Rosier, les travaux s'élèvent à 3 000 €. Un second devis sera demandé Il est suggéré d'attendre le printemps pour faire les travaux extérieurs d'autant que le seuil pour le portail doit être fait avant d'engager les travaux.